

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 à 19 heures
--

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Adjoints

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric,

M. BURDET Thibaut, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

M. GUINARD Jacques qui donne procuration à M. BURDET Thibaut.

M. BORN Franck qui donne procuration à M. Serge COURAND.

Mme ECOFFARD Christelle.

Mme RIGHETTI Nathalie a été élue secrétaire de séance.

En début de séance Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- HBA : Convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et à des conseils d'experts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de poursuivre partenariat avec SVP pour une durée d'un an.
- **Approuve** les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et à des conseils d'experts, conclue entre HBA et 25 communes.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention ci-dessus évoquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de recruter deux agents recenseurs, pour effectuer les tâches liées au recensement pour la période du 05 janvier 2026 au 15 février 2026.
- **Fixe** la rémunération brute de chaque agent à 1 750,00€.
- **Donne pouvoir** à Monsieur Le Maire pour recruter deux agents recenseurs, établir leur arrêté de nomination et procéder au règlement de leur rémunération à l'issue du recensement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour 2026, annexé à la présente délibération.
- **Accepte** le mode de « vente sur pied avec mise en concurrence » pour ces coupes.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : SAINT-MARTIN-DU-FRESNE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
30	IRR	643	8,1	2025	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement						
34	IRR	1207	15,2	2025	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement						
37	IRR	364	4,6	2025	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement						
9	IRR	362	13,7	2026	2026			☒				
6	IRR	206	13,4	2026	2026			☒				
7	IRR	242	12,4	2026	2026			☒				
8	IRR	256	10,1	2026	2026			☒				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Donne son accord** pour l'achat de chèques cadhoc pour les agents communaux.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 08 janvier 2026 à 19h à la salle des Châteaux.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 janvier 2026 à 19h.
- La commission des finances élargie à tout le conseil municipal aura lieu le mardi 10 février 2026 à 19h.
- Le conseil municipal suivant aura lieu le mardi 24 février 2026 à 19h.
- La récompense aux jeunes diplômés sera remise aux 7 jeunes qui se sont fait connaître, lors de la cérémonie des vœux du Maire le 08 janvier 2026.
-

Séance levée à 19h45

Le Maire,
M. Dominique TURC

